



Verniolle, le 2 février 2024

A l'attention de Mesdames, Messieurs les Maires
des Communes membres**Objet :** Approbation du Programme Territorial des EnR**Affaire suivie par :** Marine MONREDON05.61.69.01.62 / pcaet@scot-va.fr

Nos réf. : 2024-002

Pièce jointe : Délibération n°26-2023 d'approbation du PTEEnR

Mesdames, Messieurs les Maires,

Dans le contexte de l'accélération du développement des Énergies Renouvelables, encadrée par la loi du 10 mars dernier, nous avons l'honneur de vous notifier la délibération n°26-2023 en date du 24 octobre 2023, portant approbation du Programme Territorial des Énergies Renouvelables (PTEEnR).

Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de nos engagements pris en 2020, dans le cadre du Plan Climat, visant à intégrer les enjeux énergétiques au sein d'une stratégie Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) à l'horizon 2050. L'objectif final est de réduire de moitié les consommations énergétiques et de doubler la production d'énergies renouvelables et de récupération.

Fruit de deux années de travail, le PTEEnR nous permettra de renforcer la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat, en répondant aux enjeux locaux liés à l'aménagement du territoire, au développement économique durable et à l'acceptabilité locale des projets d'EnR. Afin de vous accompagner dans la concrétisation de ces déclinaisons sur vos territoires respectifs, nous mettons à votre disposition différentes ressources, à savoir :

- ✓ l'identification et la quantification des potentiels disponibles par filière,
- ✓ un atlas de localisation des zones privilégiées pour le développement des différentes sources d'EnR,
- ✓ un programme opérationnel complémentaire aux actions prévues dans le cadre du Plan Climat,
- ✓ une boîte à outils comprenant notamment des fiches pratiques par types d'EnR, une cartographie des acteurs locaux à solliciter pour vous accompagner sur ces sujets, ainsi que des conseils à mettre en œuvre lorsque vous êtes sollicité.e par des développeurs.

Vous pouvez télécharger la version définitive du programme sur notre site internet, à l'adresse suivante :

www.scot-va.fr

Rubrique Programme Territorial des EnR

Notre équipe-projet se tient à votre disposition pour tout complément d'information. Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de nos sentiments distingués.

Thomas FROMENTIN,
Président.

Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège
Parc technologique Delta Sud
78 rue Marie Curie
09340 Verniolle

Tél. : 05 61 69 01 62
Courriel : pcaet@scot-va.fr
Site : www.scot-va.fr



République française
Département de l'Ariège

Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège
Parc Technologique Delta Sud
78 rue Marie Curie
09340 Verniolle

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N°26-2023

Séance du 24 octobre 2023

Date de la convocation :
18.10.2023

Nombre de délégués
titulaires en exercice : 22

Nombres de délégués
titulaires présents : 15

Nombre de délégués
excusés : 6

Nombre de délégués
absents : 1

Nombre de délégués
suppléants présents : 4

Nombre de votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET :

Approbation du
Programme Territorial
des Energies
Renouvelables (PTEnR)

ANNEXE :

Programme Territorial
des EnR

Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt-quatre du mois d'octobre, à dix-huit heures,

Le Conseil syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil communautaire de l'Agglo Foix-Varilhes, pôle technique de Verniolle, siège du Syndicat Mixte, en séance publique sous la présidence de M. FROMENTIN Thomas.

ÉTAIENT PRÉSENT-E-S :

Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

Mme BORIES Nadine (suppléante), M. CALLEJA Philippe, M. CID Jean-Christophe, M. DEJEAN Jean, M. MARETTE Louis, M. ROCHET Alain, M. RUMEAU Jean-Claude, M. SARRAIL Gérard (suppléant).

Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes :

M. AUTHIE Francis, M. ALBA Jean-Paul (suppléant), M. BESNARD Daniel (suppléant), Mme CARRIERE Danielle, M. FROMENTIN Thomas, M. HOYER Paul, Mme LAYE Monique, M. PECHIN André, M. ROUBY Bernard.

Communauté de communes du Pays de Tarascon :

M. BERMAND Alexandre, M. ROUAN Jean-Luc.

ÉTAIENT EXCUSÉ-E-S :

Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

M. COMBRES Jean Claude, M. CRESPIY Jean, M. JOUSSEAUME Yannick, Mme PANCALDI Françoise.

Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes :

M. EYCHENNE Patrick, M. MELER Norbert.

ÉTAIENT ABSENT-E-S :

Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

M. DOUSSAT Michel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme Danielle CARRIERE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil syndical.



République française
Département de l'Ariège
Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège
Parc Technologique Delta Sud
78 rue Marie Curie
09340 Verniolle

Dans le contexte actuel de pression sur les ressources énergétiques, il est devenu indispensable d'accélérer le développement des énergies renouvelables (EnR) afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles sur le territoire. Cette accélération est cruciale tant du point de vue de l'impact carbone que de l'impact économique. Le Syndicat de SCoT et ses intercommunalités membres ont inscrit les enjeux énergétiques dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2020, adoptant une stratégie Territoire à Energie POSitive (TEPOS) à horizon 2050 dont l'ambition est de :

- diminuer de moitié (-46%) les consommations énergétiques du territoire, tous secteurs confondus ;
- doubler (x2,2) la production d'énergies renouvelables et de récupération, avec un mix énergétique incluant tous les types d'EnR pour atteindre une production de 1 020 GWh en 2050.

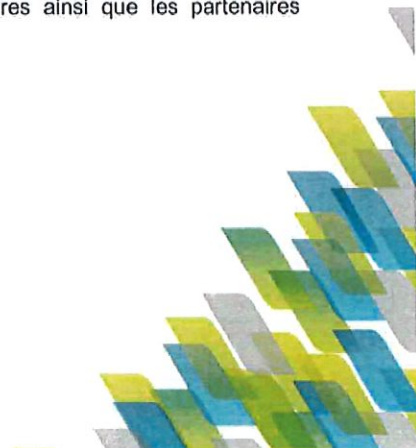
Pour aller plus loin dans la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat et répondre à des enjeux locaux prégnants en termes d'aménagement du territoire, de développement économique vertueux et d'acceptabilité locale des projets EnR, les délégués syndicaux ont fait le choix de se doter d'un Programme Territorial des Energies Renouvelables (PTEnR) couvrant l'ensemble du territoire.

Les objectifs de cette étude étaient multiples, notamment :

- actualiser l'état des lieux précis de la production d'énergies renouvelables sur le territoire ;
- identifier et quantifier les potentiels disponibles par filière, tout en prenant en compte les enjeux territoriaux ;
- élaborer des cartes de localisation des zones privilégiées pour le développement des différentes sources d'énergies renouvelables ;
- parallèlement, définir un programme opérationnel visant à compléter les actions prévues dans le cadre du Plan Climat sur ces thématiques ;
- enfin, mettre à disposition des élus une boîte à outils destinée à les accompagner dans la réalisation de projets sur leur territoire.

Cette programmation a été réalisée avec l'appui de l'Europe, dans le cadre d'un financement LEADER, ainsi que de la Banque des Territoires.

Dans le cadre des réunions de travail (CoTech, CoPil, ateliers et concertation), ont été associés les intercommunalités membres ainsi que les partenaires institutionnels.





République française
Département de l'Ariège
Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège
Parc Technologique Delta Sud
78 rue Marie Curie
09340 Verniolle

Ce Programme Territorial des Energies Renouvelables a été réalisé en plusieurs étapes :

1 - Définition des potentiels en EnR sur le territoire

Un premier travail a permis de mettre à jour le diagnostic du Plan Climat, notamment en ce qui concerne les consommations énergétiques du territoire et les productions d'énergies renouvelables. Cette étape a été complétée par l'analyse des potentiels pour chaque type d'EnR, qu'il s'agisse d'électricité ou de chaleur. Le bilan révèle ainsi de nombreuses ressources et opportunités de développement des énergies renouvelables dans la Vallée de l'Ariège.

2 - Actualisation des objectifs du Plan Climat

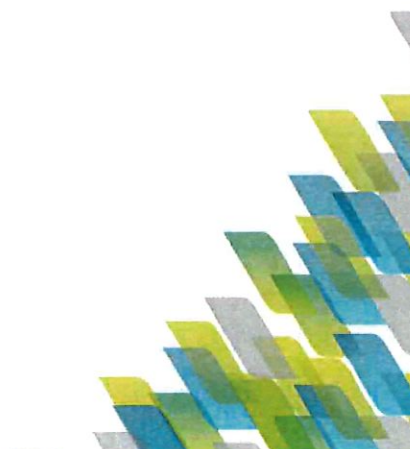
L'objectif TEPOS demeure inchangé, cependant, le Programme Territorial des Energies Renouvelables a permis d'affiner les objectifs de développement des EnR électriques et thermiques en introduisant des étapes intermédiaires à atteindre entre 2026 et 2050. La trajectoire adoptée prévoit une augmentation de la production EnR de 50% d'ici 2035 et de 62% d'ici 2050 par rapport à la production de 2020. De plus, ces objectifs sont désormais quantifiés pour chaque filière.

3 - Cartographies des zones de développement prioritaires

Les potentialités en gisement ont été confrontées à diverses contraintes présentes sur le territoire, ce qui a permis d'établir des cartes de localisation des zones propices au développement des différentes sources d'EnR. Ces cartes nourriront les travaux de révision du SCoT et l'élaboration des PLUi afin d'intégrer les sujets énergétiques dans la planification de l'urbanisme.

4 - Opérationnalisation de la stratégie

L'objectif du Programme Territorial des Energies Renouvelables en terme d'opérationnalisation de la stratégie n'est pas d'introduire de nouvelles mesures en plus de celles déjà présentes dans le Plan Climat, mais de clarifier le contenu de la stratégie par intercommunalité.





République française
Département de l'Ariège
Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège
Parc Technologique Delta Sud
78 rue Marie Curie
09340 Verniolle

5 - Définition d'une boîte à outils pour le développement des EnR

Afin d'atteindre l'objectif TEPOS et de permettre aux élus d'accompagner localement le développement des EnR, il leur est proposé au travers de cette stratégie EnR, une boîte à outils. Celle-ci comprend :

- des fiches dédiées à chaque filière d'EnR, fournissant diverses informations techniques, économiques et juridiques ;
- une cartographie recensant les différents acteurs du territoire selon leur rôle dans le domaine des EnR ;
- des fiches synthétisant les principaux enjeux territoriaux identifiés dans le programme ;
- une charte de qualité des projets d'EnR servant de référence pour engager un projet concerté et adapté au territoire ;
- des recommandations pour les élus afin de faire face aux sollicitations de développeurs d'EnR ;
- des informations sur le pôle départemental EnR de l'Ariège.

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables portant modification du Code de l'énergie, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Bureau syndical n°16-2020 du 8 décembre 2020, portant précision du modèle de développement des EnR du Syndicat de SCoT ;

Vu la délibération du Bureau syndical n°08-2021 du 6 avril 2021, portant approbation du lancement du Programme Territorial des Energies Renouvelables à l'échelle du SCoT ;

Vu la délibération n°2023-DL-124 du 21 septembre 2023 de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées portant avis favorable ;

Vu la délibération n°2023/135 du 27 septembre 2023 de L'agglomération Foix Varilhes portant avis favorable ;

Vu la délibération n°DE_2023_131 du 28 septembre 2023 de la Communauté de communes du Pays de Tarascon portant avis favorable ;





République française
Département de l'Ariège
Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège
Parc Technologique Delta Sud
78 rue Marie Curie
09340 Verniolle

**Invité à se prononcer, le Conseil syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents, décide**

ARTICLE 1 : d'approuver les orientations stratégiques du Programme Territorial des Energies Renouvelables, telles que présentées en annexe.

ARTICLE 2 : d'approuver la déclinaison opérationnelle du Programme Territorial des Energies Renouvelables pour permettre sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

ARTICLE 4 : de notifier la présente délibération à M. le Préfet de l'Ariège, à MM. les Présidents des intercommunalités membres ainsi qu'aux personnes publiques associées.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ au siège du Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour Extrait Conforme

Le SECRETAIRE,
Danielle CARRIERE.

Le PRESIDENT,
Thomas FROMENTIN.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de
sa publication ou notification,
le 10 NOV. 2023
et de sa transmission
en Préfecture,
le 10 NOV. 2023

